



INVITATION

En date du 24 mai prochain, Monsieur le Préfet du district de la Broye-Vully procédera à l'assermentation et à l'installation des autorités de notre village.

Chavannes-sur-Moudon, placé sous le régime d'un Conseil Général, offre la possibilité à chaque citoyen faisant partie du corps électoral (article premier du Règlement du conseil général), de prendre part à cet organe législatif. Convoqué en séance 2 à 3 fois par an, l'assemblée est chargée d'étudier les préavis municipaux mais peut également être force de proposition à l'intention de l'exécutif.

C'est également lors de cette assemblée d'assermentation que nous procéderons à la nomination des membres des commissions ainsi que des représentants aux différentes associations intercommunales.

En prenant part à cette assemblée, vous avez donc l'opportunité de devenir acteur de la vie publique de notre village et de défendre vos intérêts mais aussi vos idées dans une vision de bien commun.

La Municipalité et le Bureau du Conseil Général vous invitent par conséquent à :

L'assermentation et l'installation des autorités communales
Le mardi 24 mai à 19h00 à la grande salle de Chavannes-sur-Moudon

L'ordre du jour sera le suivant :

Sous la Présidence du Préfet :

1. Installation des membres du Conseil général
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Nomination du président et du secrétaire, à bulletin secret
4. Adoption du procès-verbal séance tenante

Sous la présidence du nouveau Président du Conseil général :

1. Nomination du vice-président au scrutin individuel secret
2. Nomination des scrutateurs et des suppléants au scrutin de liste
3. Nomination des délégués aux associations intercommunales
4. Nomination des commissions permanentes (gestion/finances/recours)

A l'issue de la séance, une collation vous sera offerte.

Nous espérons que vous serez donc nombreux à prendre part à cette séance d'installation des autorités de la législature 2016 - 2021.

La Municipalité et le Conseil de Chavannes-sur-Moudon